

# ***Dossier de demande d'autorisation d'exploiter Carrière des Monts Pariacabo***

*Résumé non technique*

*Avril 2018  
A71276, Indice C*



**Eiffage Infra Guyane**  
1, Rte Dégrad des Cannes  
97300 Cayenne

**ANTEA France Agence Antilles - Guyane**  
18 rue Raymond Cresson  
97310 Kourou  
Tél. : 05 94 32 13 93  
Fax. : 05 94 32 15 57



## **SOMMAIRE GENERAL**

Le sommaire général de ce dossier est le suivant :

<b>PARTIE I</b>	<b>:</b>	<b>RESUME NON TECHNIQUE</b>
PARTIE II :		LETTRE DE DEMANDE PRÉSENTATION DOSSIER GRAPHIQUE
PARTIE III	:	ETUDE D'IMPACT
PARTIE IV	:	EVALUATION DU RISQUE SANITAIRE (ERS)
PARTIE V	:	ETUDE DES DANGERS
PARTIE VI	:	NOTICE HYGIENE ET SECURITE

Ces différentes parties sont interdépendantes les unes des autres et ne peuvent être étudiées séparément.

Un sommaire détaillé est présenté au début de chacune des parties.

Un glossaire explicitant la signification des principales abréviations est fourni dans chaque partie.

Les annexes de chaque chapitre sont présentées dans le sommaire détaillé et fournies à la fin de chaque chapitre.

## Sommaire

	<b>Pages</b>
<b>1. PRESENTATION .....</b>	<b>3</b>
1.1. Objet du dossier.....	3
1.2. Présentation de la société.....	4
<b>2. RESUME DE L'ETUDE D'IMPACT .....</b>	<b>5</b>
2.1. Intégration dans le paysage.....	5
2.2. Impacts sur l'eau .....	5
2.2.1. Besoin en eau.....	5
2.2.2. Provenance de l'eau .....	5
2.2.3. Impact des rejets aqueux .....	5
2.3. Impacts sur l'air.....	6
2.4. Impacts sur le sol et le sous-sol.....	6
2.5. Impacts sonores.....	6
2.6. Vibrations.....	7
2.7. Impacts sur la faune et la flore .....	7
2.8. Déchets .....	8
2.9. Trafic .....	9
2.10. Impacts sur la santé .....	9
2.11. Impacts sur les biens et le patrimoine culturel.....	9
2.12. Impacts socio-économiques .....	10
2.13. Impacts sur le climat.....	10
2.14. Coût des mesures de réduction et de compensation .....	10
<b>3. RESUME DE L'ETUDE DES RISQUES SANITAIRES .....</b>	<b>11</b>
<b>4. RESUME DE L'ETUDE DE DANGERS.....</b>	<b>11</b>

### Liste des tableaux

Tableau 1 : Classement selon la nomenclature dite « Loi sur l'eau » .....	3
Tableau 2 : Coûts des mesures de réduction des impacts .....	10

**EIFFAGE INFRA GUYANE**

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter – Carrière des monts Pariacabo  
Partie I – Résumé non technique

## 1. Présentation

### 1.1. Objet du dossier

La société Eiffage Infra Guyane possède une exploitation de latérites au lieu dit « Les Monts Pariacabo » sur la commune de Kourou. La carrière a été autorisée par arrêté préfectoral n° 851 1B/1D du 29/04/2004. Cette autorisation courrait jusqu'en 2014. Eiffage Infra envisage de reprendre l'exploitation de cette carrière en déposant ce dossier de demande d'autorisation d'exploiter modifié par rapport au dossier de 2014 afin que son périmètre d'autorisation d'exploiter corresponde au Plan d'Occupation des Sols.

Le présent dossier porte donc sur une **demande d'autorisation d'exploiter la Carrière de Pariacabo** située sur la commune de Kourou en Guyane, au titre du Code de l'Environnement, Livre V, Titre Premier. Le périmètre d'autorisation fait 6,08 ha et la durée d'exploitation souhaitée est de 10 ans.

Pour son exploitation, la carrière est soumise :

N° de la nomenclature	Désignation et seuil de classement	Grandeurs caractéristiques	Seuil de classement	Activité sur le site	Régime ICPE
2510	Exploitation de carrière	Sans	Sans	37 500 t/an	A (3 km)

(\* ) A : activité soumise à autorisation

Le projet étudié dans ce document, de par son importance et les rejets d'eaux pluviales qu'il induit est visé par le code de l'environnement et en particulier le livre II (milieux physiques), titre I relatif à l'eau et les milieux aquatiques (Loi n° 92 du 3 Janvier 1992). Il doit être réalisé dans le respect de l'article L 210-1 du Code de l'environnement, il doit en particulier ne pas porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L 211-1 de ce même code. Le tableau suivant montre l'application de la nomenclature au présent projet.

Numéro de la Rubrique	Intitulé	Grandeur caractéristique	Classement
2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1° Supérieure ou égale à 20 ha (A) ; 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 Ha (D).	Surface nécessitant un drainage <b>Exploitation par phase.</b> <b>Périmètre drainé :</b> <b>environ 6,08 Ha</b>	<b>Déclaration</b>

Tableau 1 : Classement selon la nomenclature dite « Loi sur l'eau »

**EIFFAGE INFRA GUYANE**

*Dossier de demande d'autorisation d'exploiter – Carrière des monts Pariacabo  
Partie I – Résumé non technique*

## **1.2. Présentation de la société**

Initialement, c'est la société SODECA, spécialisée en revêtement routiers, fourniture d'émulsion de bitume, qui fut créée en 1977 par la famille CHAMBARD.

En 1986, le développement du Centre Spatial Guyanais (CSG) permet l'implantation d'une nouvelle entreprise : la ROUTIERE GUYANAISE.

Les deux entreprises persistent dans le milieu en fort développement en Guyane (nécessité de création du réseau routier, d'infrastructures, ...) et forment alors le GROUPE CHAMBARD.

En 2000, le GROUPE CHAMBARD est vendu à GENERALE ROUTIERE qui elle-même est rachetée en 2002 par le groupe EIFFAGE qui est l'un des tout premier groupe de BTP en Europe.

En 2011, naquit EIFFAGE TP Guyane, dont l'enseigne devint par la suite EIFFAGE ROUTE GUYANE. Soucieux d'une cohérence et d'une harmonisation de ses pratiques, EIFFAGE ROUTE GUYANE et DLE Outre-mer (filiale spécialisée en travaux de création de réseaux d'adduction) se regroupe pour former à la fin de l'année 2016, la société EIFFAGE INFRA GUYANE

La société spécialisée en travaux routiers, terrassement, V.R.D., etc., dispose d'un parc de matériel complet comportant de nombreux engins de chantier (pelles, bulls, compacteurs, chargeurs...) et camions (6x4 et 4x2).

L'entreprise est constituée de 3 pôles principaux : pôle travaux routes et terrassements, pôle travaux de canalisation et pôles industries (carrières, production d'enrobés et béton prêt à l'emploi). De nombreux services supports (laboratoire, bureau d'étude, service topographique, atelier mécanique) permettent de compléter le dispositif et porte à la société à un effectif d'environ 200 personnes.

Eiffage Infra Guyane a exploité la carrière de latérite des monts Pariacabo du 29 avril 2004 jusqu'en 2014. L'autorisation d'exploiter relative à cette carrière portait sur une durée de 10 ans, et sur une quantité de matériel extrait annuellement de 37 500 m<sup>3</sup>.

## 2. Résumé de l'étude d'impact

Une étude d'impact a été élaborée conformément à l'article R512-6 du livre V du code de l'environnement.

Les impacts potentiels des installations ont été étudiés, ils sont résumés ci-après.

### 2.1. Intégration dans le paysage

De part son implantation sur une zone de colline (les monts Pariacabo), la carrière, légèrement surélevée par rapport à Kourou, peut potentiellement présenter un impact paysager.

Toutefois, notons que la zone périphérique est boisée et que ce couvert végétal sera conservé. Il permettra de masquer le site depuis le centre ville de Kourou.

Aucune installation de grande hauteur (concasseur, crible...) ne sera présente sur le site. Seuls les engins d'extraction seront présents sur la carrière.

**Par conséquent, l'incidence de la carrière en terme paysager est donc limitée.**

### 2.2. Impacts sur l'eau

#### 2.2.1. Besoin en eau

Les besoins en eau du site de la carrière en marche normale seront essentiellement liés à l'arrosage des pistes en saison sèche.

**L'exploitation future du site ne nécessitera pas l'utilisation d'eau à des fins industrielles. Les besoins en eau restent très limités.**

#### 2.2.2. Provenance de l'eau

Des bouteilles d'eau seront utilisées pour l'alimentation en eau potable du personnel.

Pour l'arrosage des pistes d'exploitation pendant la saison sèche, une citerne pourra être remplie au siège de l'entreprise. Aucun dispositif de captage, de forage ou autre n'est présent sur le site.

**L'exploitation future du site ne nécessitera pas l'installation d'un réseau d'eau spécifique, les besoins en eau restent très limités.**

#### 2.2.3. Impact des rejets aqueux

Le site de la carrière et de ses installations connexes peut être caractérisé au niveau des émissions liquides par trois types de rejets d'eaux différents :

1. Les eaux pluviales non susceptibles d'être polluées,
2. Les eaux pluviales susceptibles d'être polluées,
3. Les eaux utilisées pour l'arrosage des pistes.

Il n'y aura pas sur le site de rejet d'eaux usées industrielles.

**EIFFAGE INFRA GUYANE**

*Dossier de demande d'autorisation d'exploiter – Carrière des monts Pariacabo  
Partie I – Résumé non technique*

L'exploitation de la carrière n'engendrera pas de rejet d'eau de process.

Les eaux pluviales ruisselant sur les zones d'exploitation, ainsi que les eaux d'arrosage des pistes rejoindront le bassin de décantation, avant d'être rejetées dans le milieu naturel.

Les eaux pluviales de l'aire de distribution de carburant seront traitées par un séparateur à hydrocarbures.

Il n'y aura pas de rejet d'eaux usées domestiques (usage de WC chimiques).

**Ainsi, les eaux seront traitées en fonction de leur nature avant de rejoindre le milieu naturel et n'auront pas d'incidence notable sur l'environnement.**

### **2.3. Impacts sur l'air**

L'exploitation de la carrière engendre essentiellement des émissions de poussières minérales, via les opérations suivantes :

- L'extraction des matériaux et leur chargement ;
- Le roulage des engins de chantier sur la piste d'accès.

Afin de limiter les émissions vers l'extérieur, un arrosage de la piste d'accès et de la piste d'exploitation sera mis en place en saison sèche.

L'ensemble des matériels roulants de la carrière seront compatibles avec les nouvelles normes de rejet qui permettront une forte diminution des rejets de polluants des camions et donc de l'impact sur l'air généré par l'activité de la carrière.

Ainsi, les seules émissions liées à l'exploitation de la carrière sont des émissions de poussières engendrées par les opérations d'extraction et de transport des matériaux.

**Etant donné l'absence d'extraction à l'explosif sur la carrière, et l'arrosage des pistes si nécessaire, les émissions de poussières seront limitées.**

### **2.4. Impacts sur le sol et le sous-sol**

L'exploitation de la carrière engendre des impacts sur les sols et le sous-sol du fait de la nature même de l'activité (extraction de matériaux).

Afin de limiter les impacts liés à une contamination des sols et du sous-sol en cas d'épandage accidentel, des dispositions sont prises. Si des eaux sont contaminées par des hydrocarbures, elles sont acheminées à un séparateur à hydrocarbures pour que les eaux polluées subissent un traitement adéquat et un rejet dans le milieu naturel. Un stock de matériaux absorbant (sable) et une plate-forme sont également installés, la plate-forme sera utilisée pour les transferts de carburants et le stockage de la pelle mécanique en dehors des heures d'utilisation.

Enfin l'entretien des engins est effectué au siège de l'entreprise à Cayenne.

**Par conséquent, l'exploitation de la carrière n'aura pas d'effet notable sur le sol et le sous-sol.**

### **2.5. Impacts sonores**

Des mesures sonores ont été réalisées en période d'activité nulle de la carrière pour qualifier l'état initial du site.



**EIFPAGE INFRA GUYANE**

*Dossier de demande d'autorisation d'exploiter – Carrière des monts Pariacabo  
Partie I – Résumé non technique*

L'absence d'installation de traitement des matériaux tels que concasseur, crible, etc, et l'absence d'utilisation d'explosifs, qui constituent les principales nuisances sonores sur un site de carrière, est à noter.

Les engins de chantier seront conformes aux normes européennes d'émission sonores, entretenus dans les règles et munis de silencieux au niveau des échappements.

Une campagne de mesure de bruit sera réalisée après la mise en service du site étendu. En cas de dépassement des valeurs réglementaires, des mesures compensatoires seront mises en place par l'exploitant.

**Par conséquent, l'exploitation de la carrière n'aura pas d'impact notable sur le niveau sonore.**

## **2.6. Vibrations**

Sur le site, seule la circulation des engins et des camions est susceptible de générer des vibrations. Aucun tir d'explosif n'a lieu.

Les vibrations qui sont émises par le déplacement des engins ne se propagent pas au delà de quelques mètres et sont donc confinées au niveau de la carrière. En aucun cas, elles ne sont susceptibles d'engendrer de désordres pour les constructions voisines ou de gêne pour les riverains.

**Par conséquent, les vibrations causées par l'exploitation de la carrière n'auront pas d'effet notable sur les constructions voisines.**

## **2.7. Impacts sur la faune et la flore**

Le site de la carrière fait l'objet depuis longtemps de pressions fortes de la part des activités industrielles et touristiques avoisinantes.

Les espèces animales et végétales relevées lors des inventaires de terrain réalisés dans le cadre du présent dossier ICPE sur les zones encore non exploitées de la carrière sont communes et le cortège faunistique et floristique ne confère pas au site une valeur écologique de premier ordre.

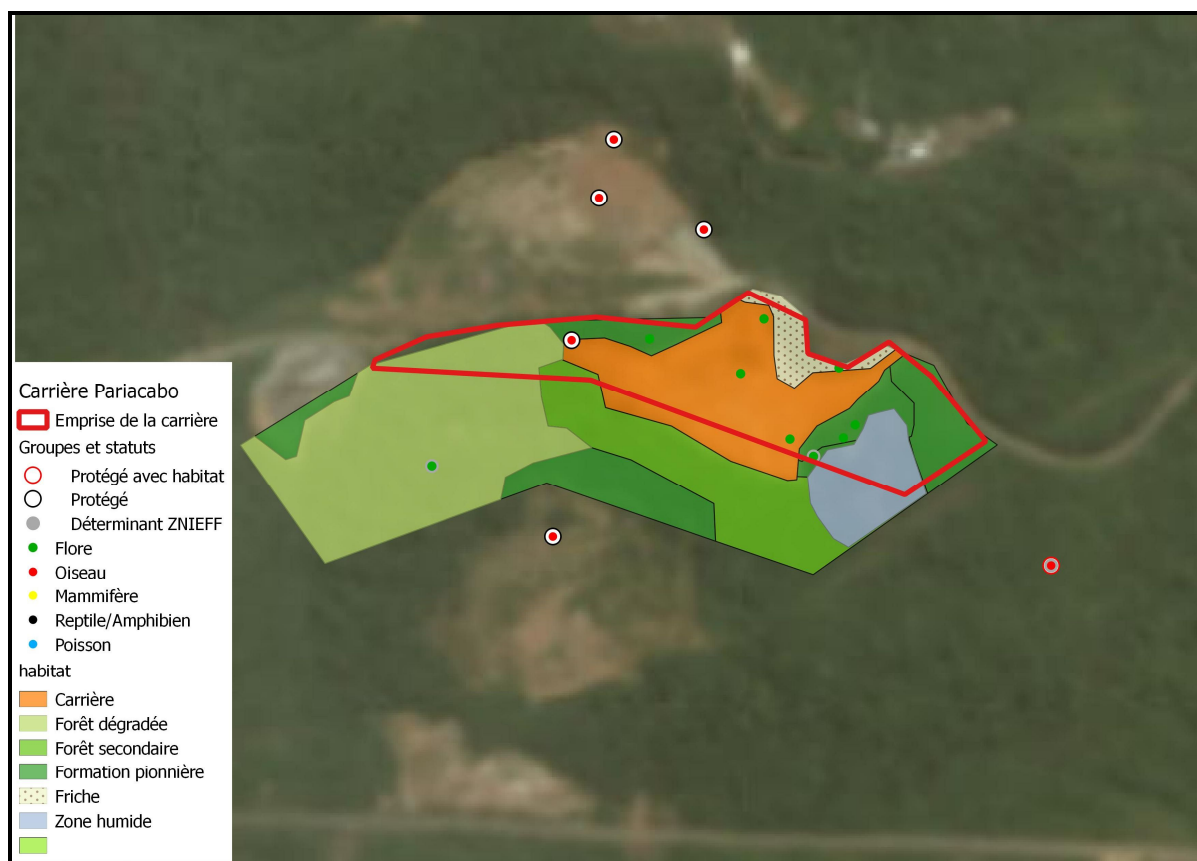
On note la présence de l'ancienne décharge de Kourou, mitoyenne à la carrière. Cette installation a impacté le milieu et la biodiversité de la zone d'étude, (il y a notamment beaucoup d'urubus qui vivent sur la décharge et qui peuvent nicher sur la carrière).

Les eaux de ruissellement seront traitées par décantation avant rejet dans le milieu naturel environnant. La qualité des eaux en aval du site sera préservée et permettra un maintien des milieux et des espèces en aval du site.

Le projet de carrière n'est pas situé dans une zone humide.

**EIFFAGE INFRA GUYANE**

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter – Carrière des monts Pariacabo  
Partie I – Résumé non technique



**Figure 1 : Carte de localisation des habitats et des enjeux faunistiques et floristiques**

La carte ci-dessus représente la localisation des enjeux faunistiques et floristiques, on retrouve une espèce protégée avec habitat à savoir l'aigle Tyran qui a été vue sur site en 2012. Cependant cette aigle n'a pas été revue en 2017 lors de la dernière visite de terrain de Biotope. Suite à cette visite de site Ludovic Salomon de Biotope a conclu ceci : « *Le projet de carrière n'aura pas d'impacts négatifs sur les populations d'espèces protégées. De plus, nous rappelons que la majorité de ces oiseaux sont des espèces relativement communes sur le littoral Guyanais, et d'autant plus à l'échelle de leur distribution mondiale.* »

On retrouve également sur site des espèces exotiques envahissantes, (l'acacia mangium, la leucocephala et la brachiara umbellata). Eiffage s'engage à supprimer ces plantes.

**L'exploitation n'aura pas d'impacts significatifs sur la Faune et la Flore locale. Le secteur été d'ores et déjà fortement dégradé.**

## 2.8. Déchets

Une partie des matériaux non commercialisés dans le cadre de l'activité seront la terre végétale, des déchets verts (coupes de végétaux par exemple) ainsi que les boues de curage, ces matériaux seront réutilisés pour la réhabilitation future. Les déchets issus du séparateur hydrocarbure seront pris en charge par une entreprise agréée pour leur traitement.

**EIFFAGE INFRA GUYANE**

*Dossier de demande d'autorisation d'exploiter – Carrière des monts Pariacabo  
Partie I – Résumé non technique*

**Les déchets engendrés par l'activité de la carrière n'auront pas d'incidence notable sur l'environnement.**

## **2.9. Trafic**

Le trafic lié aux approvisionnements de carburant de la carrière est extrêmement faible, de l'ordre de 260 rotations/an.

Le trafic lié à l'expédition concerne les convois de camions chargés en latérite. En estimant le volume des bennes de camions à 10 m<sup>3</sup> et en considérant 260 jours d'exploitation de la carrière par an, le flux moyen de camions est estimé à environ 10 par jour.

A l'échelle de la RN1, ce trafic est faible et n'aura donc pas d'impact. A l'échelle de la zone industrielle de Pariacabo et de la route d'accès à la carrière (petite distance), ce trafic s'ajoutera à un trafic de matériaux dangereux lié aux activités du Centre Spatial et au transport de déchets. Les chauffeurs seront expérimentés et posséderont les qualifications nécessaires. L'impact sera donc limité.

**Les rotations générées par la carrière n'auront probablement qu'un impact limité sur son environnement.**

## **2.10. Impacts sur la santé**

L'occupation anthropique aux alentours du bourg de Kourou est essentiellement industrielle (zone industrielle de Pariacabo à 600 m, centre spatial, décharge publique), à l'exception de quelques ERP occasionnels (sites d'observation du CNES/CSG).

La première habitation est située approximativement à 300 m au sud du nouveau périmètre demandé à autorisation. Un groupement de maisons est situé à environ 800 m à vol d'oiseau au Sud/Ouest de la carrière.

Les principaux rejets du site sont les émissions de poussières et les rejets aqueux.

Les vents dominants du secteur viennent du Nord/Est - Est. Par conséquent, les poussières et composés qui seront émis par l'activité de la carrière seront dirigés en majorité vers l'ouest de la carrière (aucune habitation n'y est recensée) et légèrement vers le Sud Ouest. La forêt, qui sera préservée autour du site, constituera en partie une barrière naturelle à ces particules aériennes.

Les rejets aqueux du site ne présentent pas de risque pour la santé. Les eaux de ruissellement sur l'exploitation sont décantées avant rejet dans le milieu naturel.

**L'évaluation des risques sanitaires a permis de démontrer que l'exploitation de la carrière n'engendrera pas d'effet notable sur la population environnante**

## **2.11. Impacts sur les biens et le patrimoine culturel**

Il n'y a aucun monument classé, ni de site archéologique à proximité de la carrière.

**Comme le stipule le courrier de la DAC du 2 février 2010 il n'y a pas de contraintes archéologiques**

**EIFFAGE INFRA GUYANE**

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter – Carrière des monts Pariacabo  
Partie I – Résumé non technique

## 2.12. Impacts socio-économiques

L'exploitation de la Carrière aura des impacts socio-économiques importants :

- 3 emplois directs (3 pelles) lors des demandes de pointe,
- Des emplois indirects (transporteurs, fournisseurs, ...),
- Fourniture en matériaux pour le remblai, le revêtement de pistes agricoles, ...

**L'impact socio-économique est positif notamment du fait du chômage de masse que connaît Kourou actuellement**

## 2.13. Impacts sur le climat

Les émissions de CO<sub>2</sub> du site seront quantifiées conformément aux modalités fixées par l'arrêté du 28 juillet 2005 relatif à la vérification et à la quantification des émissions déclarées dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission de gaz en effet de serre.

Les sources d'émissions du site susceptibles d'émettre du dioxyde de carbone sont les pelles mécaniques et les camions de chargement.

La consommation de fioul domestique prévisionnel est de 1.5 m<sup>3</sup> par semaine.

**De ce fait, la quantité maximale émise par l'installation sera de l'ordre de 206 tCO<sub>2</sub>/an.**

## 2.14. Coût des mesures de réduction et de compensation

Le tableau ci-dessous présente les coûts associés à l'ensemble des mesures compensatoires prises pour diminuer, voire supprimer les effets de l'exploitation de la Carrière de Pariacabo sur l'environnement :

<b>Equipement et mesures compensatrices</b>	<b>Coût associé en € (Investissement)</b>
Bassin de décantations	3 000,00 €
Séparateur hydrocarbures (1 unité)	3 500,00 €
Curage annuel du séparateur	1 500,00 €/an
Abattage des poussières (arrosage des pistes), curage des fossés et des bassins de décantation	Frais d'exploitation interne
Mesures de bruit et analyses effluents	3 500,00 €/an
Réalisation d'une plate-forme pour l'aire de distribution de carburant	3 000,00 €
Clôture du site et signalisation	15 000,00 €
<b>Total</b>	<b>74 500,00 €</b>
<b>Total fonctionnement par an</b>	<b>7 450,00 €/an</b>

**Tableau 2 : Coûts des mesures de réduction des impacts**

### 3. Résumé de l'étude des risques sanitaires

L'étude des risques sanitaires a été réalisée conformément aux recommandations des guides INERIS mis à jour en 2003 et InVS<sup>1</sup> de 2000 relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement.

**Aucun scénario d'exposition au risque sanitaire n'a été jugé pertinent.**

### 4. Résumé de l'étude de dangers

L'étude de dangers a été réalisée conformément à la réglementation applicable et notamment selon l'arrêté du 29 septembre 2005. Elle intègre également les prescriptions du guide du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable du 28 décembre 2006 « Principes généraux pour l'élaboration et la lecture des études de dangers des installations classées ».

Au terme de l'analyse préliminaire des risques, aucun phénomène dangereux susceptible d'impacter l'environnement de la carrière n'a été retenu.

**Aucun scénario d'accident n'ayant été retenu, aucune évaluation détaillée des risques n'a été réalisée.**

---

<sup>1</sup> Institut de Veille Sanitaire

ANTEA

**EIFFAGE INFRA GUYANE**

*Dossier de demande d'autorisation d'exploiter – Carrière des monts Pariacabo  
Partie I – Résumé non technique*

**Observations sur l'utilisation du rapport**

Ce rapport, ainsi que les cartes ou documents, et toutes autres pièces annexées constituent un ensemble indissociable ; en conséquence, l'utilisation qui pourrait être faite d'une communication ou reproduction partielle de ce rapport et annexes ainsi que toute interprétation au-delà des énonciations d'ANTEA ne saurait engager la responsabilité de celle-ci. Il en est de même pour une éventuelle utilisation à d'autres fins que celles définies pour la présente prestation.

La prestation a été réalisée à partir d'informations extérieures non garanties par ANTEA ; sa responsabilité ne saurait être engagée en la matière.